

# COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-04-03022025

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 18H  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 17/03/2025  
Reçu en préfecture le 17/03/2025  
Publié le  
ID : 026-212601058-20250203-DEL\_04\_03022025-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 27/01/2025  Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis		X		D CONIL	

### Objet : régularisation VC 5-Font Bruant-Cession par M. GIROUIN

Le Maire rappelle la transaction envisagée avec Monsieur GIROUIN Thierry domicilié à 1595 Chemin de Font Bruant 26510 CORNILLON SUR L'OULE et consistant en l'acquisition de parcelles de terrain cadastrées Section A 931-934-935-938-940-942-943-944-946-949-952-955-957-959 dans le cadre de la régularisation de la Voie Communale N°5 « Font Bruant ». Il est précisé que ces parcelles ont été créés suivant un document d'arpentage établi en 1995. Il propose d'acquérir ces parcelles à l'Euro symbolique. Il précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière. Il requiert l'autorisation de procéder à cette acquisition par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**ACCEPTTE** l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées dans les conditions sus-énoncées.

**ACCEPTTE** le recours à l'acte authentique en la forme administrative,

**DECIDE** que les frais et accessoires seront à la charge de la commune,

**DECIDE** le classement des parcelles acquises dans le Domaine Public de la commune.

**AUTORISE** Le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule  
Les jours mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis FORSANS

Le Maire  
Denis CONIL



**Résultat du vote**  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

